



La CRCI
vous informe



La taxe professionnelle en Haute-Normandie

Analyse comparative 2003-2007

Hélène GRANDCLAUDON
Pôle Etudes et Aménagement Territorial
CRCI Haute-Normandie
9 rue Robert Schuman - 76042 ROUEN CEDEX 1
02.35.88.38.09 - grandclaudon@haute-normandie.cci.fr

La taxe professionnelle en Haute-Normandie

Analyse comparative 2003-2007

Les chiffres-clés de la Taxe Professionnelle en Haute-Normandie

En 2007, la taxe professionnelle représente :

- En Haute-Normandie, un produit de 1,2 milliards d'euros
Soit 3,8 % du produit total de la France métropolitaine (32,2 milliards d'euros)
- En Seine-Maritime, un produit de 946 millions d'euros
Soit 78 % du produit total régional
- Dans l'Eure, un produit de 270 millions d'euros
Soit 22 % du produit total régional

Evolution du produit de la taxe professionnelle depuis 2003 : + 21,1 %

- + 22 % en France métropolitaine, + 21,2 % en Seine-Maritime, + 21,1 % dans l'Eure

Évolution de la Taxe Professionnelle en Haute-Normandie depuis 2003 Analyse comparative par bénéficiaire

La Taxe Professionnelle (TP) est un des quatre impôts directs locaux perçus par les collectivités territoriales françaises. Elle ne concerne que les entreprises, tandis que les trois autres (taxe foncière sur les propriétés bâties et non-bâties, taxe d'habitation) sont des impôts supportés par les ménages.

Lorsque l'on analyse finement la taxe professionnelle, on se concentre sur 3 indicateurs :

1. La base d'imposition de la TP, indicateur de la richesse du tissu économique local

Elle est calculée au niveau de chaque établissement en fonction de la valeur locative de l'ensemble des immobilisations corporelles dont a disposé le redevable pour les besoins de sa profession et d'un abattement général de 16 % sur la base brute.

2. Le taux de la TP, indicateur d'attractivité territoriale

Le taux communal et/ou intercommunal dépend de la commune d'implantation de l'établissement. Il peut varier fortement d'une collectivité territoriale à l'autre. Afin de calculer le taux global, une formule officielle a été établie par la Direction de la fiscalité de la CCI de Paris : le taux communal et/ou intercommunal est à rapprocher du taux départemental, régional, des EPCI sans fiscalité propre (SIVU, SIVOM, District), du taux de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE), de la cotisation de péréquation et des frais de gestion de la fiscalité directe locale, sans oublier le taux propre aux compagnies consulaires (CCI et CM).

3. Le produit de la TP, indicateur de ressources des collectivités locales

La base multipliée par le taux donne le montant du produit de la taxe professionnelle. Son analyse permet d'appréhender la richesse des organismes collecteurs de la TP.

Bases

Haute-Normandie

Les bases des communes et intercommunalités, des Conseils généraux et de la Région **sont de 5 % supérieures à celles des CCI, elles-mêmes 25 fois plus élevées que les bases des Chambres de Métiers.**

A partir de 2006, les bases des autres organismes collecteurs de la taxe professionnelle progressent plus vite que celles de l'ensemble des CCI de Haute-Normandie.

Sur les cinq dernières années (période 2003 – 2007), **les bases de tous les bénéficiaires ont enregistré des progressions similaires, aux environs de 13 %** (à l'exception de celles des Chambres des Métiers qui progressent seulement de 8 %).

Métropole / National

A partir de 2006, les bases des autres organismes collecteurs de la taxe professionnelle progressent plus vite que celles des CCI.

Sur les cinq dernières années (période 2003 – 2007), les bases de tous les bénéficiaires ont enregistré des progressions similaires, allant de 12 à 13 %. Une exception : les chambres de métiers dont les bases ont augmenté de plus de 22 %, mais cette hausse porte sur des volumes beaucoup plus faibles,

Taux

Haute-Normandie

Les taux des autres collecteurs principaux de la taxe professionnelle sont nettement supérieurs à ceux des CCI. En 2007, les communes et intercommunalités pratiquent des taux de 13 %, les Départements de 7,09 % et la Région de 2,61 % contre 1,07 % pour les CCI et 0,92 % pour les Chambres des Métiers.

Sur la période 2003 - 2007, **leurs taux respectifs ont plus fortement augmenté que ceux des CCI qui ne progressent pas.**

Métropole / National

Comme en région, les taux des autres collecteurs principaux de la taxe professionnelle sont globalement supérieurs à ceux des CCI.

Sur la période 2003 - 2007, leurs taux respectifs ont augmenté plus fortement que ceux des CCI qui ont progressé, eux, de seulement 0,02 point.

Produits

Haute-Normandie

Les produits de la TP revenant aux CCI n'ont progressé que de 13 % sur la période 2003 – 2007, soit 8 points de moins que la hausse générale des prélèvements de TP en Haute-Normandie. Dans le même temps les produits perçus par les autres collecteurs augmentaient de 18 % pour les communes et intercommunalités, de 26 % pour les Départements, et de 30 % pour la Région.

Les frais de rôles ont, quant à eux, enregistré une hausse de 21 %. Ces derniers s'élèvent à près de 90 millions d'euros, soit le **4ème produit régional** (7,4% du produit total de la TP). **Ils représentent 2 fois la part des prélèvements pour le compte des C(R)CI.**

La part des CCI dans le produit global de la taxe professionnelle est en constante diminution sur les cinq dernières années (- 0,3 point sur la période, une des baisses les plus significatives). Sur la même période, c'est la part des Départements qui progresse le plus comparativement à la part des autres bénéficiaires, avec une hausse de 1 point.

Métropole / National

Sur la période 2003 – 2007, les produits de la TP revenant aux CCI ont progressé moins vite que ceux des autres collecteurs (+ 14 %, soit 8 points de moins que la hausse générale des prélèvements de TP).

4ème produit, les frais de rôles représentent plus de 2 fois la part des prélèvements pour le compte des C(R)CI (7,4% contre 3,5%).

La part des CCI dans le produit global de la taxe professionnelle est en diminution sur les cinq dernières années (-0,3 point sur la période).

Taxe professionnelle : analyse comparée 2003 - 2007 par bénéficiaire (HAUTE-NORMANDIE)

Evolution des bases 2003 - 2007

	2003		2004		2005		2006		2007		Evolution
	K€	var %	K€	var %	K€	var %	K€	var %	K€	var %	2003 - 2007 %
Communes et Intercommunalités	3 986 899	-	4 112 248	3,1%	4 222 895	2,7%	4 337 225	2,7%	4 491 548	3,6%	12,7%
Départements	3 962 386	-	4 091 303	3,3%	4 195 592	2,5%	4 314 736	2,8%	4 487 300	4,0%	13,2%
Région	3 977 680	-	4 109 625	3,3%	4 213 120	2,5%	4 330 566	2,8%	4 498 888	3,9%	13,1%
Taxe spéciale d'équipement	3 962 386	-	4 091 303	3,3%	4 195 592	2,5%	4 314 625	2,8%	4 487 181	4,0%	13,2%
Cotisation de péréquation	2 511 023	-	3 001 206	19,5%	2 412 861	-19,6%	2 826 412	17,1%	4 090 728	44,7%	62,9%
C(R)CI	3 762 680	-	3 893 807	3,5%	4 014 445	3,1%	4 121 229	2,7%	4 261 028	3,4%	13,2%
C(R)MA	156 834	-	159 905	2,0%	155 072	-3,0%	159 446	2,8%	169 362	6,2%	8,0%

Source : DGI (Etats 1389M)

Evolution des taux moyens 2003 - 2007

	2003		2004		2005		2006		2007		Evolution
	%	var en point	%	var en point	%	var en point	%	var en point	%	var en point	2003 - 2007 en point
Communes et Intercommunalités	12,43	-	12,63	0,20	12,80	0,17	12,99	0,19	13,00	0,01	0,57
Départements	6,37	-	6,37	0,00	6,79	0,42	7,09	0,30	7,09	0,00	0,72
Région	2,27	-	2,27	0,00	2,61	0,34	2,61	0,00	2,61	0,00	0,34
Taxe spéciale d'équipement	0,05	-	0,05	0,00	0,03	-0,02	0,03	0,00	0,03	0,00	-0,02
Cotisation de péréquation	1,75	-	1,55	-0,20	1,68	0,13	1,56	-0,12	1,31	-0,25	-0,44
C(R)CI	1,07	-	1,04	-0,02	1,04	0,00	1,04	0,00	1,07	0,03	0,00
C(R)MA	0,87	-	0,86	-0,01	0,92	0,06	0,93	0,01	0,92	-0,01	0,06

Source : DGI (Etats 1389M)

Taxe professionnelle : analyse comparée 2003 - 2007 par bénéficiaire (HAUTE-NORMANDIE)

Evolution des produits 2003 - 2007

	2003		2004		2005		2006		2007		Evolution 2003 - 2007 %
	K€	var %	K€	var %	K€	var %	K€	var %	K€	var %	
Communes et Intercommunalités	495 637	-	519 539	4,8%	540 401	4,0%	563 344	4,2%	584 117	3,7%	17,9%
Départements	252 343	-	260 537	3,2%	284 990	9,4%	305 939	7,4%	318 221	4,0%	26,1%
Région	90 293	-	93 289	3,3%	109 962	17,9%	113 028	2,8%	117 422	3,9%	30,0%
Taxe spéciale d'équipement	1 866	-	1 898	1,7%	1 420	-25,2%	1 460	2,8%	1 474	1,0%	-21,0%
Cotisation de péréquation	43 945	-	46 546	5,9%	40 442	-13,1%	44 210	9,3%	53 452	20,9%	21,6%
C(R)CI	40 165	-	40 611	1,1%	41 724	2,7%	42 903	2,8%	45 409	5,8%	13,1%
C(R)MA	5 013	-	4 956	-1,1%	5 184	4,6%	5 438	4,9%	5 738	5,5%	14,5%
Frais de rôles	74 793	-	77 848	4,1%	82 397	5,8%	86 591	5,1%	90 580	4,6%	21,1%
TOTAL REGION	1 004 058	-	1 045 227	4,1%	1 106 519	5,9%	1 162 912	5,1%	1 216 412	4,6%	21,1%

Source : DGI (Etats 1389M)

Evolution de la répartition des produits par bénéficiaires

	2003		2004		2005		2006		2007		Evolution 2003 - 2007 en point
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	
Communes et Intercommunalités	495 637	49,4%	519 539	49,7%	540 401	48,8%	563 344	48,4%	584 117	48,0%	-1,3
Départements	252 343	25,1%	260 537	24,9%	284 990	25,8%	305 939	26,3%	318 221	26,2%	1,0
Région	90 293	9,0%	93 289	8,9%	109 962	9,9%	113 028	9,7%	117 422	9,7%	0,7
Taxe spéciale d'équipement	1 866	0,2%	1 898	0,2%	1 420	0,1%	1 460	0,1%	1 474	0,1%	-0,1
Cotisation de péréquation	43 945	4,4%	46 546	4,5%	40 442	3,7%	44 210	3,8%	53 452	4,4%	0,0
C(R)CI	40 165	4,0%	40 611	3,9%	41 724	3,8%	42 903	3,7%	45 409	3,7%	-0,3
C(R)MA	5 013	0,5%	4 956	0,5%	5 184	0,5%	5 438	0,5%	5 738	0,5%	0,0
Frais de rôles	74 793	7,4%	77 848	7,4%	82 397	7,4%	86 591	7,4%	90 580	7,4%	0,0
TOTAL REGION	1 004 058	100,0%	1 045 227	100,0%	1 106 519	100,0%	1 162 912	100,0%	1 216 412	100,0%	0,0

Source : DGI (Etats 1389M)